

Pour trouver le quantième de la semaine ou la férie d'un jour quelconque pris sur le calendrier julien, on se sert avantageusement du cycle solaire de la période julienne, suivant la méthode indiquée p. 384.

D'après cette méthode, on trouve pour l'an 746 de Rome que, cette année étant la 2<sup>e</sup> du cycle solaire, la lettre dominicale est E, et par suite le 5 septembre, jour de la néoménie de Thisri, tombe un vendredi, jour soumis à l'exception *Adu*. En conséquence, le premier du mois en cette année-là aura dû être, suivant les Talmudistes, le lendemain, samedi 6 septembre.

Comme le premier Nisan tombe régulièrement, dans le calendrier hébraïque, 177 jours avant le premier Thisri, l'exception *Adu* a pour résultat d'empêcher le mois de Nisan de commencer par un lundi, un mercredi ou un vendredi, et ce résultat est indiqué par cette formule rabbinique : *Nunquam Nisan in Badu*. Ce dernier mot signifie 2, 4, 6, et indique le rang des fêtes rejetées. On dit pareillement : *Nunquam Thisri in Adu*, et ces deux formules constituent la fameuse règle de *Badu* ou d'*Adu*. (Voir *Notes complémentaires*, n° 35.)

*Troisième exception, Jach-Adu*. Cette exception, comme l'indique le mot qui l'exprime, se compose de la première et de la deuxième réunies, et elle a lieu lorsque la première exception, *Jach*, fait reculer le commencement de Thisri sur un des jours prohibés par la seconde, *Adu*. Le premier Thisri est alors fixé deux jours après sa néoménie.

Exemple : en 1867, la néoménie a eu lieu le samedi 28 septembre, à 23 h. 465 ch. ; l'exception *Jach* a reporté le premier Thisri au dimanche, et ensuite l'exception *Adu* l'a reporté du dimanche au lundi 30 septembre.

*Quatrième exception, Gatrad* (ce mot signifie 3, 9, 204).

Lorsque la première néoménie d'une année simple tombe un mardi (3<sup>e</sup> férie), à 9 h. 204 chelakim, ou plus, le premier du mois doit être reporté au jeudi.

Exemple : en l'an 1879, la néoménie a eu lieu le mardi 16 septembre, à 12 h. 109 ch. Comme il s'agit d'une année simple, le premier du mois a été reporté au jeudi 18 septembre.

Voici le motif de cette exception : Lorsque la néoménie d'une année simple tombe un mardi, après 9 h. 204 ch., la néoménie de l'année suivante tombe inévitablement un samedi après 18 heures, ce qui oblige à remettre le premier du mois au lundi. Or, si on laissait au mardi le commencement de l'année précédente, cette année aurait 356 jours, durée anormale pour le calendrier hébraïque. On remet donc le commencement de cette première année du mardi au jeudi, et elle n'a plus que 354 jours.

*Cinquième exception, Batuthakpat* (mot dont les lettres hébraïques signifient 2, 15, 589). Lorsque, après une année embolismique, la néoménie de l'année suivante tombe un lundi (2<sup>e</sup> férie), à 15 h. 589 ch., ou au-dessus, le premier jour de l'an est remis au mardi.

Exemple : la néoménie tombait, en l'an 1758, le lundi 4 septembre (date grégorienne), à 17 h. 701 ch., et l'année précédente avait été embolismique : en conséquence de la cinquième exception, le premier du mois fut remis au mardi 5 septembre.

Cette exception est très rare, et, pour la retrouver, il faudra aller jusqu'en l'an 1927.

Voici le motif de cette exception. Lorsque la néoménie qui suit une année embolismique arrive le lundi, après 15 h. 589 ch., la néoménie de l'année embolismique a nécessairement dû être un mardi après 18 heures, et, en

vertu de l'exception *Jach-Adu*, le premier Thisri a été remis au jeudi suivant; cela étant, si le premier jour de l'année suivante était laissé au lundi, il arriverait que l'année embolismique n'aurait que 382 jours, durée trop courte pour une année de 13 mois.

9. REMARQUES INTÉRESSANTES. — Les trois dernières exceptions ne sont que des conséquences de la deuxième, la fameuse règle de *Badu*, qui est évidemment d'origine pharisienne.

D'après cet exposé, on voit que pour établir le calendrier d'une année hébraïque quelconque, il suffit de connaître à quelle date précise, dans l'année solaire et dans la semaine, tombent la néoménie de cette année et celle de l'année suivante. Cette double connaissance permet de donner à l'année entière, et ensuite à chacun des mois, leur véritable longueur, conformément aux règles établies précédemment.

Nous nous abstenons d'exposer ici les méthodes imaginées par les rabbins pour arriver à ce but. Cela nous entraînerait à de trop longues digressions.

La constitution du calendrier hébraïque donne encore lieu aux deux remarques suivantes :

1° Le jeu des semaines, au milieu des années plus ou moins longues, fait nécessairement varier la position du sabbat par rapport à celle des fêtes annuelles. Ces variations donnent lieu à quatorze calendriers différents, qui comprennent toutes les occurrences possibles des jours de la semaine avec ceux des mois.

2° Après un intervalle de 13 cycles (247 ans), les néoménies reviennent aux mêmes jours de la semaine, à quelques minutes près; la différence se borne à un retard de 905 *chelakim*. Il s'ensuit que, sauf les rares exceptions produites par cette différence, les années hébraïques se

représentent alors avec les mêmes longueurs et les mêmes fêtes initiales et finales.

Cette période luni-solaire de 247 ans est appelée le grand cycle par les Hébreux; elle est beaucoup plus satisfaisante que le petit cycle de 19 ans; mais sa longueur la rend d'un usage moins facile et moins fréquent.

Le grand cycle a été inventé par Gamaliel, celui sans doute qui fut le maître de saint Paul, et que juifs et chrétiens entourent d'une égale vénération.

10. FÊTES. — Les Hébreux ont trois sortes de fêtes : 1° le sabbat, qui revient à la fin de chaque semaine, et qui est chômé avec la plus grande rigueur; 2° la néoménie, ou le premier jour du mois civil, fête qui, sans être chômée, est l'objet d'un culte particulier; 3° les fêtes annuelles. Ces dernières sont essentiellement fixes et se célèbrent toujours au même quantième du mois.

Sept d'entre elles sont chômées, conformément à la loi de Moïse; ce sont : la Pâque (15 Nisan), le septième jour de la Pâque (21 Nisan), la Pentecôte (6 Sivan), le premier jour de l'année civile (1<sup>er</sup> Thisri), le grand Jeûne ou l'Expiation (10 Thisri), les Tabernacles (15 Thisri), l'octave des Tabernacles (22 Thisri).

Les Talmudistes ont statué que, hors de la Palestine, toutes ces fêtes, excepté celle de l'Expiation, qui est un jour de jeûne, seraient de deux jours consécutifs. (Voir plus loin, ch. iv, 6 et 11.)

11. TÉKUPHAS (*révolution*). — Ce mot est employé par les Hébreux pour désigner le commencement des saisons, de sorte qu'il y a quatre tékuphas, celle d'automne, celle d'hiver, celle de printemps et celle d'été. Mais, par une anomalie étrange, les tékuphas reviennent périodiquement après une année solaire de 365 jours et 6 heures,

tandis que l'année hébraïque moyenne est moins longue de près de 5 minutes ; il s'ensuit que les tékupas retardent de plus en plus sur l'année hébraïque.

La tékupa du printemps tombait le 5 avril, dans l'ancien calendrier des Juifs. Hillel, au troisième siècle, È. C., l'a avancée de onze jours, ainsi que celles des autres saisons, et l'a reportée au 25 mars *julien*, où nous la retrouvons toujours (6 avril *grégorien*).

Il faut remonter jusqu'en l'an 1650 avant l'ère chrétienne pour trouver la coïncidence de l'ancienne tékupa du 5 avril avec l'équinoxe. Cette date de 1650 est contemporaine de Moïse, et il est probable que les Hébreux ont alors emprunté aux Egyptiens, parmi lesquels ils se trouvaient, la connaissance du jour de l'équinoxe, et l'usage d'en fixer le retour après une année complète de 365 jours et 6 heures. (Voir *Notes complém.*, n° 36.)

12. Voici quelles sont les DONNÉES FONDAMENTALES du calendrier hébraïque :

Commencement de l'ère hébraïque : lundi 7 octobre de l'an 953 de la période julienne.

Première néoménie : lundi 7 oct., à 5 h. 204 ch.

Mois synodique de la lune : 29 jours 12 h. 793 ch.

Douze mois (année simple) : 354 jours 8 h. 876 ch.

Treize mois (année embol.) : 383 jours 21 h. 589 ch.

Durée moyenne de l'année : 365 jours, 5 h., 55 m., 25 s., 26 t. (365 j. 5 h. 997 chelakim, 48 regaïm).

Cycle hébraïque de 19 ans : 6.939 j. 16 h. 595 ch.

Le 298° cycle hébraïque a commencé le mardi, 2 octobre grégorien de l'an 1883, È. C., à 0 h. 879 chelakim.

## § III

*Le calendrier samaritain.*

1. Antiquité des Samaritains. — 2. Lettre des Samaritains à M. de Sacy. — 3. Lettre à M. Huntington. — 4. Conclusion.

1. LA SECTE SAMARITAINE s'est éteinte tout récemment après une existence de plus de 2.800 ans, depuis le schisme de Jéroboam. Il est aussi intéressant qu'utile de rappeler ici brièvement son calendrier religieux, calendrier que les Samaritains paraissent avoir fidèlement conservé dans ses règles essentielles depuis les temps les plus reculés.

2. DANS UNE LETTRE, adressée, vers l'an 1840, à M. Silvestre de Sacy par le prêtre samaritain Salaméh, nous lisons :

« Les néoménies et toutes les fêtes sont réglées suivant un calcul que nous possédons et qui a été fait par Phinéés (1), pour la latitude du mont Garizim.

« Nous gardons le manuscrit de ce livre et, tous les 6 mois, nous en tirons les règles qui déterminent les néoménies et les fêtes et nous les distribuons dans Israël (2). »

3. LES RÈGLES mentionnées ici sont exposées plus longuement dans une autre lettre des Samaritains adressée en 1690 au voyageur anglais Huntington :

« Nous examinons avec soin si la conjonction du soleil et de la lune arrive la nuit ou le jour avant midi. Si elle arrive avant midi, ce jour-là est le premier du mois. Mais, si elle arrive après midi, on renvoie le commencement du mois au lendemain.

(1) Le Phinéés, dont il est ici question, serait, suivant les Samaritains, le même que Phinéés, petit-fils d'Aaron, frère de Moïse.

(2) Voir *Annales de Philosophie chrétienne*, tome IV, p. 338.